

Statuts de l'association OncoPaca-Corse - Dispositif Spécifique Régional du Cancer

Thématique:

[Autre](#)

Auteur:

[OncoPaca-Corse, Dispositif Spécifique Régional du Cancer](#)

Type de document:

[Documents institutionnels](#)

Profil:

[Acteurs de Santé de Ville](#)

[Autre](#)

[Médical - Oncologie](#)

[Paramédical](#)

[Patients, proches, aidants](#)

[Tous publics](#)

Mot(s) clef(s):

[Documents institutionnels et réglementaires](#)

Illustration en remplacement:

STATUTS

Préambule

Modification en Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mars 2023 des Statuts du réseau de cancérologie du 14 juin 2019, enregistré initialement à la Préfecture des Bouches du Rhône sous la dénomination ONCOPACA le 31 mars 2006 sous le numéro W133001057 et publié au Journal Officiel du 20 Mai 2006, nouvellement dénommé ONCOPACA – Corse suite à l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 octobre 2009, avec publication au Journal Officiel du 14 mars 2009.

Considérant :

La mesure 29 du 1er Plan Cancer qui crée dans chaque région un Réseau Régional de Cancérologie qui est l'interlocuteur privilégié de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La circulaire DHOS/SDO/2005/101 du 22 Février 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie, qui conformément au Plan Cancer, prévoit, en liaison avec le Réseau Régional de Cancérologie, l'existence de Centres de Coordination en Cancérologie (3C).

La création en avril 2006 d'une Association ONCOPACA fédérant les réseaux infrarégionaux de cancérologie existant dans les régions PACA et Corse, dénommée OncoPACA-Corse suite à l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 octobre 2008 avec publication au Journal Officiel du 14 mars 2009.

Il a été créé un Réseau Régional de Cancérologie couvrant les régions PACA et Corse, dont le but principal est de permettre à chaque personne un accès à une prise en charge globale de qualité, et de contribuer à l'harmonisation de l'ensemble des soins en cancérologie. Ce réseau a pour but de réunir l'ensemble des acteurs participant sur le terrain à cette lutte contre le cancer.

Suite au décret 2021-295 du 18 mars 2021 relatif aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes et aux dispositifs spécifiques régionaux et de l'article L6327-6 du code de la santé publique :

Le Réseau Régional de Cancérologie OncoPaca-Corse est dénommé Dispositif Spécifique Régional du Cancer OncoPaca-Corse (DSRC).

Date de mise en ligne:

Jeudi, juin 8, 2023

Fichier:



[statuts_oncopaca-corse_170323.pdf](#)

Date de parution:

Jeudi, juin 8, 2023